

(1)

(N° 73.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1885.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1886 (1)

AMENDEMENT.

Les soussignés proposent de porter à l'ancien chiffre, c'est-à-dire à 460,000 francs, le crédit n° 21, relatif aux frais d'impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, etc.

E. JAMME.
A. SYSTERMANS.
T'SERSTEVENS-TROYE.
J. DE SMEDT.

(1) Budget, n° 84, IV (session de 1884-1885).
Amendements du Gouvernement, n° 5, IV et 74.
